

Prévention des cancers et dépistage organisé

Vous avez entre 50 et 74 ans, vous habitez en Isère... savez vous que vous pouvez bénéficier des atouts du dépistage organisé ?

Tous les 2 ans, l'ODLC (*) veille sur votre santé et vous invite par courrier, à réaliser les examens de dépistage des cancers de l'intestin (test à faire à domicile), du sein (mammographie), du col de l'utérus (frottis).

Il vous suffit de prendre rendez vous avec votre médecin traitant ou votre gynécologue muni du dossier ODLC et de l'informer dès le début de la consultation de votre souhait de participer au dépistage organisé des cancers en Isère. Vous pouvez aussi contacter l'ODLC qui guidera votre démarche afin de bénéficier des atouts du programme organisé à savoir :

- **suivi régulier systématique et fiable** : si vous oubliez votre « rendez-vous santé+ », l'ODLC saura vous le rappeler
- **deux experts radiologiques au lieu d'un** : seul le dépistage organisé assure cette double lecture des mammographies permettant de déceler des cancers de très petites tailles, non signalés en 1^{ère} lecture
- **agrément des cabinets de radiologies**, contrôlés tous les 6 mois par un organisme spécialisé, ils bénéficient de la garantie qualité
- **formation spécifique** « dépistage organisé » des manipulateurs et des radiologues
- **prise en charge des examens** par l'Assurance Maladie (seul 1 euro reste dû pour le frottis)
- **lecture centralisée et qualifiée** des tests de dépistage du cancer de l'intestin (CHU la Tronche)

Cancer du sein, du col de l'utérus et de l'intestin
Il est temps de voir le dépistage autrement !

N° vert ODLC (appel gratuit) **0 800 37 38 82**
Un simple clic sur le nouveau site **www.odlc.org**

L'ODLC, Office De Lutte contre le Cancer, structure de gestion principalement financée par le Conseil Général et l'Assurance Maladie, coordonne la campagne de dépistage des cancers du sein, du col de l'utérus et de l'intestin, sur le département. Ses actions concernent les hommes et les femmes âgés de 50 à 74 ans, avec réinvitation tous les deux ans, afin de leur faire bénéficier des examens gratuits de dépistage des cancers (radiographie des seins, frottis du col et test hémocult).